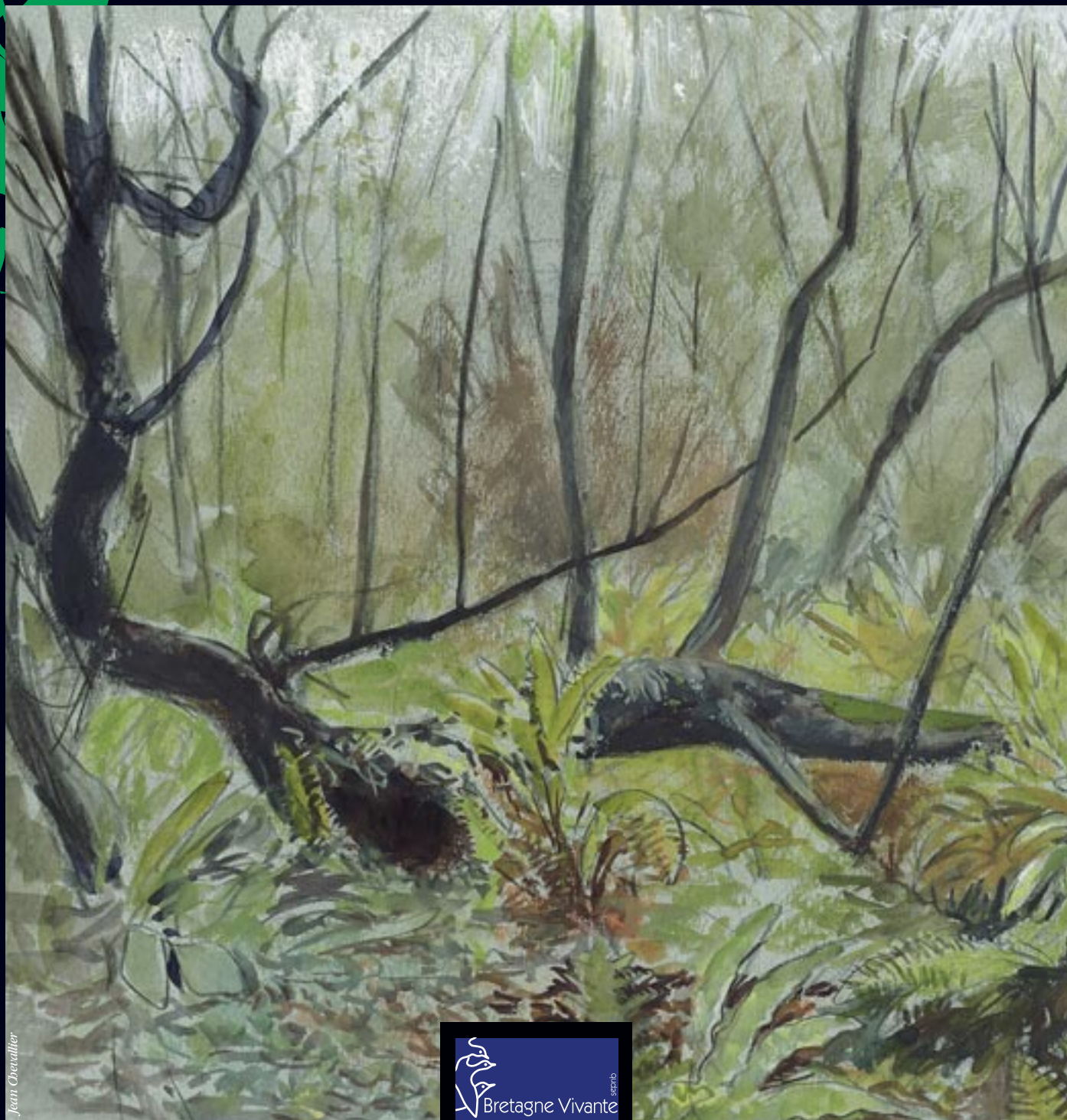


BRETAGNE *Vivante*

Dossier spécial : Les mesures compensatoires / Rencontres d'ornithologie bretonne / Santé & Environnement / Portail Faune-Bretagne / Le Grand murin / Érosion littorale



Jean Chevalier

2014 : la réserve naturelle Saint-Nicolas des Glénan a 40 ans !

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas des Glénan fête, en 2014, 40 ans de protection de la biodiversité dans l'archipel des Glénan, dans le sud Finistère, et particulièrement la protection du Narcisse de Glénan (*Narcissus triandrus* subs. *capax*).

De quelques centaines de pieds de narcisses lors de sa création en 1974, la réserve naturelle et son périmètre de protection comptent aujourd'hui plus de 150 000 pieds fleuris, un paysage magnifique à découvrir les premières semaines d'avril.

Pour célébrer cet anniversaire, Bretagne Vivante – SEPNB, gestionnaire de la réserve naturelle vous propose tout au long de l'année plusieurs manifestations exposant les différentes actions de protection menées depuis 40 ans :

- une **exposition sur l'évolution des paysages de l'archipel** sera présentée tout l'été (juillet à août) au Conseil général du Finistère, 2 rue Théodore Le Hars à Quimper puis cet automne sur la commune de Fouesnant ;
- des **conférences publiques** sur la richesse naturelle et les enjeux de protection des Glénan : flore, oiseaux, milieu marin, histoire de la protection de la nature, géomorphologie des îles...
- un **concours photos** ouvert à tous sur le thème : Hommes - Faune - Flore et Paysages de l'archipel. Les photos sélectionnées seront exposées sur l'île de Saint-Nicolas cet été.

Vous trouverez toutes les informations sur : www.bretagne-vivante.org



Joueux pactes !

Chers amis,

Comme vous avez pu le constater, la période est propice aux pactes. En Bretagne, nous n'avons pas échappé à la règle à travers la signature du pacte d'avenir en décembre dernier. Ce dernier faisait suite à de grandes turbulences issues d'un amalgame entre une crise, prévisible, dans l'agroalimentaire breton et l'opportunité de refuser la taxe poids lourds (improprement appelée écotaxe) dans notre région. Le mouvement des « bonnets rouges » constitue un de ces attelages étranges entre des personnes, des structures et des forces vives très disparates dans leurs motivations. Leur slogan « Vivre, décider et travailler en Bretagne » marque une volonté régionaliste pour le moins étonnante quand on sait qu'une partie de ces mêmes acteurs défendent une production agricole bretonne complètement soumise aux facteurs extérieurs (marché mondial, importations en masse de protéines et d'énergie, subventions de la PAC à la production et l'exportation...). Cela se saurait si ces mêmes acteurs avaient défendu les circuits courts, les produits de terroir, l'agriculture biologique et la consommation de produits locaux dans les collectivités...

Que faire ? Le constat est là mais l'action plus difficile. Ainsi, le collectif de 17 associations environnementales, dont Bretagne Vivante, a été invité aux réunions préparatoires sur le pacte d'avenir. Et nous avons contribué : propositions, échanges avec des syndicats, des associations agricoles, de consommateurs et d'économie sociale et solidaire, mise en place d'un blog et d'une campagne de signatures de soutien... Malgré tout, le pacte signé en décembre marque en grande partie une continuité dans la politique qui a pourtant montré ses limites économiques, sociales et environnementales.

Pourtant, je reste persuadé que nous sommes très nombreux à vouloir que cela change, qu'un véritable projet de territoire soit porté en Bretagne en cherchant à valoriser nos atouts (la nature et la culture, la force associative, le lien social, la recherche...) autour de valeurs partagées et d'une démarche d'intelligence collective plutôt que d'oppositions et de violences. Dans ce contexte, Bretagne Vivante a un rôle éminent à jouer pour replacer la Nature à sa juste place : un bien commun dont les fonctions et services sont à la base d'une partie de l'économie (agriculture, pêche, conchyliculture, tourisme), de la biodiversité et de la qualité de vie des humains.

« La Nature, un atout pour nos territoires. » Beau slogan. Mais saurons-nous et pourrions-nous mobiliser pour un tel mouvement comme nous arrivons à mobiliser contre un projet comme celui de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, symbole d'une vision dépassée du développement ?

Dans cette perspective, chacun est appelé, s'il ne l'a pas fait, à signer la pétition en ligne, parce que l'application du pacte est aujourd'hui en jeu. Unissons nos forces. Cordialement et naturellement.

Jean-Luc Toullec

<http://pacteecosolidairebretagne.wordpress.com/>

sommaire

- p. 2 > Action
- p. 3 > Éditorial
- p. 4 > Action Rencontre d'ornithologie bretonne 2013
- p. 5 > Vie de l'association Journées d'automne 2013
- p. 6-7 > Santé/Environnement Plaidoyer pour la santé environnementale
- p. 8 > Santé/Environnement 0 pesticides
- p. 9-10 > Action LIFE Mulette
- p. 11-14 > Dossier spécial Mesures compensatoires
- p. 15 > Action Faune Bretagne
- p. 16 > Réseau des Réserves Réserve de Trébédan
- p. 17 > Action Grand Murin
- p. 18 > Environnement Érosion littorale
- p. 19-20 > Action Des plantes protégées suivies de près...
- p. 21-22 > Du côté des réserves
- p. 23-24 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 25-26 > Catalogue
- p. 27 > Notes de lectures
- p. 28 > Paradoxes Nous sommes les plus forts

Jean-Luc Toullec

Sophie Coat

Leïla Bizien

Lilian Le Goff

Joël Labbé

Pierre-Yves Pâsco & Alexis Wargniz

Sophie Coat

Maiwenn Magnier

Olivier Farcy

Section Quimper - Pays Bigouden

Aurélie Lachaud

Maiwenn Magnier

Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont cinq réserves naturelles nationales et deux régionales.

Directeur de la publication : François de Beaulieu.

Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France

Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18

Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80

Courriel : contact@bretagne-vivante.org

Site : www.bretagne-vivante.org

Merci à Jacques Benoît et Serge Le Huitouze pour leurs relectures.

Dessin de couverture : Ouessant, Pen ar Lan, Jean Chevalier.

Coordination : Leïla Bizien - Maquette : Bernadette Coléno, 18, rue J. Guesde - 29200 Brest - Imprimerie : Imprimerie du Commerce, Quimper - N°ISSN 1623-4146
Tirage : 2 800 exemplaires.

Migration réussie des amateurs d'oiseaux aux Rencontres d'Ornithologie Bretonne à Saint-Brieuc

Sophie Coat
coordinatrice du pôle Expertises & Suivis

Le week-end ornithologique organisé par Bretagne Vivante Ornithologie et le GEOCA les 7 et 8 décembre dernier dans les Côtes-d'Armor a rassemblé près de 150 personnes, naturalistes amateurs et professionnels, institutionnels et étudiants, tous intéressés par les oiseaux de notre région.



Accueilli par les présidents des deux associations organisatrices (Jean-Luc Toullec et Frédéric Guyomard) et par Olivier Le Bihan du Conseil général des Côtes-d'Armor, partenaire financier de l'événement, le public a assisté à une première série de trois conférences sur le thème de l'étude de la répartition spatiale de l'avifaune (en baie du Mont-Saint-Michel, en baie de Saint-Brieuc et dans une zone agricole du nord Finistère).

La pause café fut ensuite l'occasion de découvrir les ouvrages, expositions et posters installés pour l'occasion.

La seconde série de conférences était axée sur l'étude de l'écologie alimentaire et le développement des suivis des oiseaux en mer.

Le dîner, délicieusement préparé par l'équipe bénévole du GEOCA, fut l'occasion d'échanger galement en bonne compagnie.

Deux films documentaires, tournés par Sylvain Maury (« Les ailes de l'hiver ») et Michel Tonelli (« La vague bleue »), ont été projetés dans la soirée, puis commentés par Sylvain (le premier réalisateur) et Alain Thomas, ornithologue adhérent de Bretagne Vivante et ami de Michel Tonelli. De quoi faire de beaux rêves...

Dimanche matin, armée de jumelles et de longues-vues, une soixantaine de personnes s'est laissé guider par Anthony Sturbois de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc pour observer les oiseaux sous un soleil radieux.

Pique-nique en bord de falaise à la pointe des Guettes puis retour en ville pour écouter de nouvelles conférences sur le Bécasseau violet, les Hirondelles de rivage, les outils de saisie et de diffusion des données et l'impact du changement climatique.

Un week-end riche et divertissant... qui en appelle un autre !

Rendez-vous fin 2014 pour la troisième édition des ROB, quelque part dans le Finistère (la date et le lieu précis reste encore à caler). ■



Les Journées d'Automne 2013

En novembre dernier, avaient lieu les Journées d'Automne de Bretagne Vivante, un rendez-vous annuel placé sous le signe de la convivialité et du partage. Le Vacancier de Mûr-de-Bretagne (22) a vu plus de 120 personnes se rassembler à cette occasion.

Leïla Bizien
Chargée de communication et d'animation
de la vie associative
leila.bizien@bretagne-vivante.org

Une matinée tournée vers l'éducation populaire à la nature

9h30 – Paskall Le Doeuff, responsable du pôle Éducation & Formations, et Franck Raffegau, administrateur de Bretagne Vivante en charge de l'Éducation à la nature, lancent cette première journée d'échange en présentant le guide pratique accompagnant le nouveau projet éducatif de l'association. Ce document a pour vocation d'aider les animateurs, salariés comme bénévoles, dans la préparation, le déroulement et l'évaluation de leurs animations.

11h30 – François Le Normand, salarié de l'association Cardère en charge du plan d'action « Éduquer à la nature en Haute Normandie » et Vice-Président de la FCPN, et Paskall Le Doeuff entrent en scène. À travers l'interprétation de différents personnages aux points de vue très divers sur l'éducation à et dans la nature, ils introduisent la présentation du collectif normand.

Partage de connaissances mais aussi de « bons tuyaux »

14h00 – Des petits groupes se forment et chacun rejoint l'atelier de son choix. Alors que certains continuent de parler

d'éducation à la nature et, plus précisément, de l'évaluation de nos actions, d'autres se penchent sur les besoins de formation interne à Bretagne Vivante. Dans une salle, non loin de là, on peut entendre quelques rires dans l'atelier réservé aux sciences participatives et à leur but (scientifique ou pédagogique ?). Dans une petite salle au fond du couloir, nous retrouvons une vingtaine d'ornithologues qui planchent sur une mutualisation des efforts pour la gestion des sites à sternes au sein de l'association. Enfin, le plus grand nombre de participants s'est réuni pour échanger sur la coordination et l'avenir du réseau des réserves de Bretagne Vivante.

16h00 – Place à la découverte avec le forum des tours de mains. Les participants flânent entre les différents stands proposés. Les photographes amateurs s'éloignent très vite, les uns pour photographier des paysages, les autres s'intéressent à de plus petits modèles pour de la macrophotographie. À l'entrée de la salle, on trouve tout ce qu'il faut pour fabriquer des instruments de musique verte, mais aussi du petit matériel naturaliste. Et à l'intérieur, encore de nombreuses surprises : découverte du baguage, du nouveau portail Faune-Bretagne, d'outils pédagogiques créés par des bénévoles ou dans le cadre d'écologistes, etc.

19h00 – La journée se termine autour d'un verre puis d'un repas. Musique, danse bretonne et jeux de sociétés rythment le reste de la soirée.

La nature au cœur des échanges

9h30 – L'assemblée se penche sur la question de la cogestion des réserves et de la position de Bretagne Vivante à ce niveau. Jean-Michel Le Bot, sociologue, présente la demande sociale de nature, puis laisse la parole à Alain Thomas, bénévole de Bretagne Vivante dans le sud Finistère qui, grâce à une mémorable interprétation rythmée au son de son violon, nous emmène à la recherche de l'âme de Bretagne Vivante.

14h00 – Après un bon repas, les participants partent en expédition dans la forêt de Quénécan avec les bénévoles de la section locale Kreiz Breizh avant de reprendre la route.

Chacun d'entre vous a quelque chose à partager et les Journées d'Automne, tout comme les Rencontres de Printemps, sont des moments pour se retrouver et échanger avec les personnes, très nombreuses, qui font vivre notre association. Nous espérons vous y voir toujours plus nombreux. ■



Plaidoyer pour la santé environnementale

Lylian LE GOFF,

Représentant de Bretagne Vivante au sein du COPIL du PRSE breton
Administrateur de FNE

Santé environnementale : de quoi parle-t-on ?

La santé devrait se définir par un état de bien-être conditionné par un état d'équilibre concernant l'autonomie de l'organisme et ses rapports avec son environnement, alors que trop souvent les politiques de santé consistent à gérer les maladies faute de prévention.

L'altération de notre environnement (pollutions, biodiversité malmenée, dérèglements climatiques...) affecte bien sûr la santé de ses composantes végétales et animales, mais aussi la santé de l'homme par la dégradation

de la qualité de l'air, des sources d'eau potable et des chaînes alimentaires.

La santé environnementale est centrée sur la prévention en abordant de manière transversale les relations entre notre environnement au sens large (notamment en y incluant l'alimentation selon la nouvelle démarche de l'ANSES) et notre santé.

Santé environnementale et stratégie environnementaliste

Ce serait une grave erreur pour les naturalistes et environnementalistes

de délaisser la santé environnementale qui, avec le juridique, est une arme décisive dans le combat permanent qui les oppose aux intérêts mercantiles et prédateurs. D'ailleurs, les dossiers contentieux sont souvent charpentés par des arguments sanitaires. Ce sont bien les conséquences sanitaires des algues et des marées vertes qui ont obligé le politique à réagir et à se saisir (mal) de ce dossier.

La santé environnementale apparaît fondamentale aussi pour l'ensemble de la population lorsque l'on constate l'importante progression des maladies chroniques très liées à nos comportements et aux atteintes portées à l'environnement.

Il s'agit de faire valoir le principe de



En matière de santé environnementale, il est illusoire de se réfugier dans une bulle, nous sommes tous dans le même... bain !



responsabilité avec l'importance de mettre en cohérence l'intérêt individuel – sa santé – et l'intérêt général – l'environnement. Du coup, cela fait valoir aussi le lien entre l'environnement et le social ; l'un des objectifs prioritaires du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) breton étant de réduire les inégalités de santé environnementale dans la population.

La santé environnementale est-elle « opposable » ?

Les actions en justice menées par les environnementalistes ont prouvé à maintes reprises que l'on peut obliger des lobbies et même l'État à respecter et préserver l'environnement pour des raisons sanitaires. À cet égard, il est utile de connaître le contexte institutionnel qui implique le caractère opposable de la santé environnementale.

La loi de santé publique du 9 août 2004 impose l'élaboration, tous les cinq ans, d'un Plan national santé environnement (PNSE) devant être décliné en Plans régionaux santé environnement (PRSE).

Ces plans s'inscrivent dans le droit fil :

- au niveau international, des conférences interministérielles consacrées à la santé environnementale initiées

par l'OMS dès 1989 et de la conférence d'Helsinki en 1994 durant laquelle les États membres de l'Union européenne ont décidé l'élaboration de PNSE ;

- au niveau national, de l'impulsion donnée par la Charte de l'environnement adossée au préambule de la Constitution (loi 2005-205 du 1^{er} mars 2005 qui précise dans son article premier que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ») et du Grenelle de l'environnement ;

- au niveau régional, de la déclinaison du Grenelle de l'environnement, à Brest fin 2007, du premier colloque régional santé environnement consacré aux risques chimiques organisé par la Région Bretagne et le réseau Cohérence en mai 2008.

Le premier PNSE date du 21 juin 2004 et fut présenté officiellement à l'École des hautes études en santé publique à Rennes. Il couvre la période 2004-2008. Le PNSE 2 actuel couvre la période 2009-2013. Il y a un décalage de deux années avec les PRSE, leur deuxième édition couvrant la période 2011-2015.

Le PRSE 2 Bretagne a retenu 12 objectifs (4 transversaux et 8 thématiques) faisant l'objet de 37 actions et a donné lieu à un appel à projets qui a permis de sélectionner 28 projets pour un montant de 650 000 euros (cf. <http://www.prse-bretagne.fr>).

En guise de conclusion – provisoire ?...

Force est de constater le peu d'implication de la mouvance environnementaliste en général – et de Bretagne Vivante en particulier – dans la santé environnementale, notamment au niveau des Conférences de territoires de santé où il a fallu « monter au créneau » pour que l'on parle de prévention, de santé environnementale et du PRSE.

Le lien entre l'environnement et le social fait trop souvent défaut dans nos démarches, ce qui risque évidemment de nous mettre hors jeu dans le contexte actuel ; suite aux mouvements sociaux récents, une pétition d'un collectif d'environnementalistes bretons tente de combler notre handicap sur ce point essentiel et c'est très bien, notamment avec une proposition concrète portant sur la restauration collective.

Il importe de proposer aux adhérents une formation de base à ces notions, ne serait-ce que pour mieux préserver et argumenter sur le terrain, mais aussi pour susciter des vocations à représenter l'association dans ce domaine auprès d'instances territoriales. ■

« 0 % phyto » pour les collectivités et les particuliers : une loi 100 % écolo

Harine Grojean,
Collaboratrice parlementaire de Joël Labbé



A. Moysan

Joël Labbé, sénateur écologiste du Morbihan, a le sourire. Sa proposition de loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national a été définitivement adoptée le 23 janvier 2014 par le Parlement. Un premier pas dans la lutte contre les pesticides vient d'être franchi.

Ancien maire engagé, Joël Labbé fut l'un des précurseurs du « zéro-phyto » en Bretagne, qu'il expérimenta dès 2007 sur son territoire communal de Saint-Nolff. Démarche qui, entre autres, valut à cette commune de 3887 habitants d'être désignée « Capitale Française de la biodiversité 2012 » pour les petites villes de 2 000 à 20 000 habitants. En 2012, c'est en sa qualité de sénateur qu'il participe activement aux travaux de la Mission Commune d'Information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement. « Les conclusions étaient suffisamment alarmantes pour qu'elles aboutissent à des propositions exigeantes » souligne-t-il.

Rappelons que la France occupe toujours le premier rang européen et le troisième rang mondial de l'utilisation des pesticides. Le plan Ecophyto 2018, engagement qui, suite au Grenelle de l'environnement, visait à réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018, est bien loin de ses objectifs.

Aujourd'hui adoptée, la loi écologiste interdira, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux personnes publiques (État - parcs nationaux -, régions - parcs

naturels régionaux -, communes, départements, groupements ainsi que les établissements publics) propriétaires d'un domaine public ou privé, d'utiliser des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de bio-contrôle et des substances reconnues comme à faible risque, pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades. Par ailleurs, elle prévoit l'interdiction de la vente des produits phytosanitaires aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2022. Enfin, cette loi demande un rapport gouvernemental qui étudiera les freins juridiques et économiques empêchant le développement des produits de bio-contrôle et dits à faible risque, et en particulier des Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), avant le 31 décembre 2014.

Le choix a été délibérément fait de se concentrer sur l'usage par les particuliers et les collectivités. Il s'agit de s'attaquer à une part de la consommation nationale qui peut paraître modeste puisqu'elle ne représente que 5 à 10 % de l'usage des pesticides - presque 10 000 tonnes par an tout de même -, mais qui concerne potentiellement toute la population. La réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture devra quant à elle être traitée dans le cadre de la loi d'avenir agricole, dont les débats ont

commencé. Seule une évolution du modèle agricole permettra cette réduction.

À l'échelon des collectivités, l'expérimentation est déjà largement engagée. Aujourd'hui, près de 10 % de la totalité des communes et plus de 60 % des villes de plus de 50 000 habitants se sont lancées dans une démarche tendant vers le « zéro phyto ». On peut citer à ce titre les villes de Niort, Besançon, Rennes, Lorient, Versailles, Grenoble, Strasbourg... Concernant la vente aux particuliers, il ne fait nul doute que la distribution s'adaptera rapidement aux changements de pratiques. Des distributeurs ont déjà anticipé cette nouvelle réglementation, en faisant le choix de retirer certains produits de leurs rayons, et cela sans conséquences économiques.

La prise de conscience est aujourd'hui en marche. La mise en application de cette loi va permettre de dynamiser et de généraliser des pratiques déjà existantes. Pour accompagner ces dynamiques, un gros travail de sensibilisation, d'information et de formation aux alternatives reste encore à faire auprès des citoyens et des élus. Et Joël Labbé de conclure : « En ce sens, les associations de protection de l'environnement ont un rôle majeur à jouer à nos côtés ». ■

Le programme LIFE+ « mulette » en images

*Retour sur les derniers
mois du programme
européen de conservation
de la moule perlière
d'eau douce... en images !*

Pierre-Yves Pasco
chargé d'études

pierre-yves.pasco@bretagne-vivante.org

Alexis Wargniez

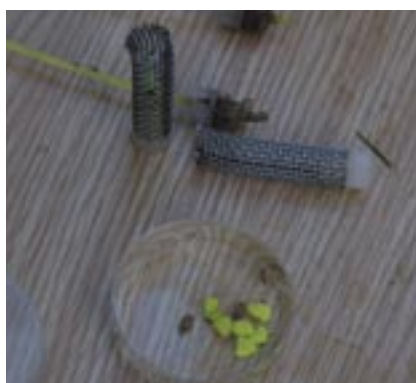
coordinateur du programme LIFE

alexis.wargniez@bretagne-vivante.org

Action

Septembre 2013 : estimation du taux de survie des jeunes mulettes

Les jeunes mulettes restent enfouies plusieurs années dans les sédiments des rivières. C'est à ce moment de leur vie qu'elles sont les plus vulnérables. Pour évaluer un taux de survie et évaluer l'efficacité des réintroductions dans les cours d'eau, 12 mulettes, âgées d'un an et issues de la station d'élevage, ont été placées dans six tubes grillagés (des « bigoudis »). Ces derniers ont été installés dans le substrat de la rivière Elez. Un mois puis deux après la réintroduction, les mulettes ont été contrôlées et ont présenté un taux de survie de 100 % ! De premiers résultats qui donnent de l'espoir !



P.-Y. Pasco



Octobre 2013 : visite de la Commission Européenne

La Commission Européenne s'est déplacée les 22 et 23 octobre 2013 pour se rendre compte des avancées du programme Life sur le terrain. Cette visite s'est traduite par un audit organisé dans les locaux de la Communauté de communes de Gavray, puis par une visite du site de l'Airou (50) le mardi 22 et du site du Loc'h (22) le mercredi 23.



A. Wargniez



P.-Y. Pasco

Octobre 2013 : rencontres LIFE 2013

Les 24 et 25 octobre 2013, Bretagne Vivante et le Parc naturel régional d'Armorique ont accueilli les porteurs de programmes LIFE francophones. Ces rencontres ont été l'occasion de débattre et de partager les expériences en la présence des deux représentants de la Commission Européenne. Durant ce séjour, les participants ont également pu visiter les Monts d'Arrée, le site hébergeant la population de mulettes perlières de l'Elez, ainsi que la station d'élevage de Brasparts.



P.-Y. Pasco

Octobre 2013 : les larves de Normandie enfin dans la course !

Pour la première fois, des larves de mulettes ont pu être récoltées dans les cours d'eau normands et rapatriées à la station d'élevage de Brasparts. Les cours d'eau normands sont classés en zone « non indemne » pour plusieurs virus spécifiques aux salmonidés. Pour être donc sûr de ne pas apporter de virus aux populations de truites bretonnes, des précautions sanitaires ont été prises. Les larves normandes, mises en contact avec des truites, ont ainsi passé plus de deux mois en salle de quarantaine.



Hervé Rommé



Hervé Rommé

Novembre 2013 : participation à un colloque européen sur la mulette perlière en Autriche

Nous avons participé à un colloque dont le thème était « Amélioration de l'environnement de la mulette perlière » à Kerfermarkt en Autriche, les 13 et 14 novembre 2013. Il a réuni une centaine de personnes, en majorité de langue germanique. 11 pays européens étaient représentés.

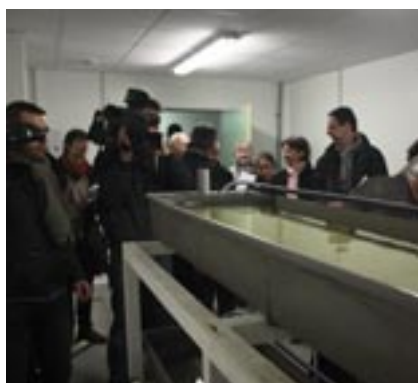


Blattfisch



Janvier 2014 : visite « officielle » à la station d'élevage

Thierry Burlot (vice-président de la Région Bretagne) et Sylvie Detoc (responsable de la délégation Armor - Finistère de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne) sont venus découvrir la station d'élevage de mulettes à Brasparts (29). Cela a également été l'occasion d'évoquer avec les partenaires présents ce jour-là l'après-LIFE.



Février 2014 : une Hermine Vagabonde et un Penn ar Bed sur la mulette perlière

En ce début d'année, deux éditions de Bretagne Vivante ont été consacrées à la mulette perlière :

- Le n° 49 de *Hermine Vagabonde*, la revue jeunesse qui, pour l'occasion, a réservé à ses lecteurs une surprise de taille : un jeu de plateau sur la mulette et son cycle de vie ;
- Le n° 215 de *Penn ar Bed* qui propose une dizaine d'articles sur la mulette : son histoire, son évolution, les mesures mises en place pour sa conservation, etc.



Réflexions sur la compensation

Romain Ecorchard
juriste

Notre-Dame-des-Landes... inquiétude qui apparaît dans la bouche de tous les militants de la protection de la nature depuis plusieurs mois, comme une obsession, à en faire des cauchemars la nuit. Dormez en paix, nous compenserons ! Mais cela n'est pas du goût de tous, si bien qu'on se demande si cela n'est pas une obsession poussée à bout pour faire renoncer les porteurs du programme aéroportuaire, une sorte de nouvelle lubie d'écologues ? Pourtant, les porteurs de projet rivalisent d'intelligence, ou parfois de bêtise, pour démontrer qu'ils sont avec nous. Ils recréeront l'environnement (après l'avoir détruit).

La compensation devient l'outil d'acceptabilité écologique des projets. Un régime largement répandu aux États-Unis, qui est emprunté au libéralisme – tout est autorisé, sous condition de... Dès lors, il n'y a plus de bons ou mauvais projets, la main invisible fera le tri, tant que l'on compense comme il faut. Oublié « éviter - réduire - compenser » [1], car il s'agirait d'un droit où les projets ne sont discutés que très en aval des procédures, où seule compte la compensation. Encore là, il s'agirait d'un prétexte supplémentaire à l'acceptabilité sociale de projets.

Mais, en même temps, qu'il est dur de définir ce qui est acceptable. Le juriste qui réfléchit à cela, en se fondant sur les textes normatifs de protection de la nature, a de quoi s'emmêler les pinces, tant les obligations sont diverses et d'origines variées. Sur le côté technique, la société civile n'y comprend plus rien, seuls quelques scientifiques et initiés réussissent à suivre le débat. Faut-il compenser au double ou

à fonctionnalité équivalente, ou quelque autre souhait impossible ?

À vouloir compenser le bec du canard par deux becs, il se retrouve parfois le bec dans l'eau. Un rare et précieux document a été réalisé par la police de l'eau des Côtes-d'Armor le 19 juillet 2013, rapport relatif à la mise en œuvre des mesures compensatoires en matière de zones humides. Les conclusions sont affligeantes. 25 travaux autorisés et réalisés depuis 2004 et achevés au moins le 15 juin 2013 qui devaient faire l'objet de mesures compensatoires ont été passés en revue. Sur les 25 projets, 15 n'ont fait l'objet d'aucune des mesures compensatoires prévues, 2 n'ont été que partiellement compensés. Ce document ruine la confiance qu'on peut avoir envers les porteurs de projets, ou la qualité du contrôle effectué par les services de l'État. On avait déjà une idée du problème, mais on ignorait son ampleur.

Le régime des études d'impact ne prévoit aucune obligation stricte de compensation, mais

[1] Lien vers la doctrine éviter réduire compenser : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Doctrine-eviter-reduire-et,28438.html>

le ministère de l'environnement s'en est inspiré pour élaborer la doctrine « éviter - réduire - compenser ». Celui de la loi sur l'eau, par le truchement des « SDAGE », prévoit le plus souvent une compensation surfacique à 200 % des zones détruites ou par équivalent fonctionnel. Le CNPN (Conseil National de protection de la Nature) a mis en place des « grilles », documents de doctrine qui précisent quelles sont les exigences de compensation en fonction des milieux détruits, pouvant aller jusqu'à la reconstitution de l'équivalent de 10 fois la surface concernée.

Un nouveau débat semble naître sur le comment de la compensation, notamment en commençant par une remise en cause de la compensation surfacique, c'est-à-dire de la reconstitution d'un milieu détruit par la réalisation d'un équivalent sur une surface identique, ou supérieure (200 % pour les zones humides, voir 1/10 pour certains habitats d'espèces protégées). Mais on manque d'espace pour réussir à réaliser les compensations surfaciques. L'offensive est venue des grands projets d'infrastructures qui n'arrivent pas à assumer les obligations exorbitantes de la quantité d'espaces naturels détruits. Une nouvelle méthode « fonctionnelle » est donc proposée à l'occasion de projets plutôt consensuels, ou faisant l'objet de contestations marginales : contournement LGV de Nîmes, prolongement de la LGV Grand Ouest. Politiquement, c'est habile, car il devient, si la méthode est employée sans contestation à un endroit, plus difficile de la contester ailleurs. La communication est ensuite axée sur la novation, le progrès, la foi en la science. La notion de gestion d'espaces naturels avec plus-value remplace la notion de création d'espaces naturels, avec des gestionnaires plus ou moins professionnels. En même temps, on voit apparaître des unités de valeur, avec des connexions plus ou moins distantes des surfaces détruites, qui sont affectées à chaque milieu détruit et milieu reconstitué, par un effet miroir. Cette doctrine est élaborée

par des acteurs privés (bureaux d'études), dans une optique néolibérale (cf. Benoît Dauguet [2]).

La controverse scientifique et juridique est lancée, dans le prétoire et dans les revues scientifiques. Le dossier réalisé par la revue « Espaces Naturels » publié en janvier fait la part belle aux méthodes expérimentales (censées être progressistes) de compensation, avec l'appui des mêmes acteurs qui élaborent ces nouvelles méthodes dans le cadre des grands projets d'aménagement (autoroutes, LGV, Notre-Dame-des-Landes). On semble soudainement redécouvrir l'ingénierie écologique, mais cette fois au service de la destruction de la nature. La communication sur cette méthode est également assurée par le canal de la promotion des grands projets. Les termes employés sont univoques. Ainsi, dans une plaquette réalisée par le porteur du projet d'aéroport du Grand Ouest, on peut lire que les associations seront « associées dans un observatoire environnemental » [au futur], qu'un « comité scientifique » a été nommé [mais pas encore réuni], que les techniques de génie écologique sont « maîtrisées » [mais expérimentales], qu'on va majorer les besoins compensatoires [de 10 %], que les espèces, plutôt que d'être détruites, seront « transférées » [mais seulement une très petite minorité]... Bref, il n'existe plus aucune raison de détester le projet d'aéroport, ou autres autoroutes et LGV, estampillées de l'adjectif « HQE », avec un peu de gazon sur les parkings ou les toits des bâtiments. Science ou communication ? Certains se souviennent que l'idée de créer un musée du bocage à Notre-Dame-des-Landes avait même été émise lors de la première enquête publique, avant que l'on s'aperçoive que c'était pour le moins maladroit.

Que faire ? Continuer à controverser, apporter des arguments scientifiques, mais le niveau est élevé. La conceptualisation est, volontairement, très complexe. Mais ce qui s'énonce difficilement pourrait ne pas se concevoir. ■

[2] Lire la brillante démonstration de Benoît Dauguet, « La compensation écologique à Notre-Dame-des-Landes, étude d'un dispositif contemporain de libéralisation de l'environnement. », *mémoire de fin d'étude*, EHESS.

La compensation par l'offre : un mécanisme encore bien imparfait

Anthony Olivier & Arnaud Béchet
Nature et Citoyenneté en Crau, Camargue et Alpilles
<http://www.nacicca.org/>

Décryptage de la première expérimentation française : le projet Cossure

C'est au cœur de la Crau que la filiale biodiversité de la Caisse des Dépôts et Consignations [1] a lancé en 2008 sa première opération de compensation par l'offre en France. La CDC achète alors 357 ha de vergers industriels en liquidation judiciaire en vue de les reconverter en pâturages ovins. Le milieu restauré est ensuite proposé comme mesure compensatoire sous forme d'« actifs naturels » à des aménageurs ayant l'obligation de compenser les impacts résiduels de leurs projets. Le prix des actifs (40 000 €/ha en 2013) intègre les coûts de l'achat du terrain (7 M€, de sa restauration et de sa gestion et du suivi sur 30 ans.

Si la reconversion du verger industriel de Cossure a indéniablement été une action bénéfique tant d'un point de vue biologique que paysager, il nous semble néanmoins important de relever d'importantes failles dans cette expérimentation.

En premier lieu, **le droit de propriété dont jouit la CDC Biodiversité sur les actifs reste entier** après leur vente à un opérateur et auto-

rise donc leur changement d'affectation à la fin de la convention. De surcroît, les actifs du site de Cossure **ne bénéficient d'aucune mesure réglementaire de protection** permettant d'assurer la persistance des mesures compensatoires sur le long terme. Par ailleurs, **les ratios d'équivalences écologiques** appliqués jusqu'alors sur ce projet sont extrêmement faibles (l'équivalence surface achetée/surface détruite varie de 0,5 à 1/1) et reposent plus sur une tractation entre aménageurs, bureaux d'études et administrations que sur des bases scientifiques [2]. Enfin, le véritable bilan écologique de l'opération reste à faire, même pour l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), véritable espèce « parapluie » du projet dont l'habitat est l'objet de la majorité des transactions. L'objectif de « pas de perte nette de biodiversité » tant vanté par la CDC-Biodiversité relève aujourd'hui du slogan publicitaire.

Toutes ces limites sont préoccupantes à l'heure où de nouvelles expérimentations de ce type vont être labellisées par le MEDDE dont l'une en Bretagne portée par Dervenn. Faute d'un cadre réglementaire strict, on peut craindre le développement rapide de cette nouvelle niche financière, nécessitant toujours plus d'aménagement pour subsister et se développer. ■

[1] La CDC Biodiversité est déjà à pied d'œuvre sur le très controversé projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (où elle participe à la mise au point des arrêtés et négocie déjà des mesures compensatoires auprès des agriculteurs).

[2] C'est également fréquemment le cas pour la compensation à la demande.

Éléments de doctrines sur les mesures compensatoires à travers l'exemple de Notre-Dame-des-Landes

Les mesures compensatoires prévues pour le programme aéroportuaire à Notre-Dame-des-Landes ont déjà fait l'objet, avant même leur validation, de plusieurs travaux ou articles de doctrines, dans plusieurs domaines. Nous vous présentons ci-dessous trois qui nous paraissent particulièrement intéressants. Agathe Van Lang est professeur en droit public à l'université de Nantes. Ghislain De Marsily est professeur émérite à l'université Pierre et Marie Curie spécialisé en hydrologie et a présidé le collège des experts scientifiques chargé de rendre un avis sur les mesures compensatoires du programme aéroportuaire. Benoît Dauguet est étudiant à l'École des hautes études en sciences sociales, et a réalisé sous la direction de Christophe Bonneuil et Audrey Coreau, chargés de recherche en sciences sociales, un mémoire sur la compensation écologique à Notre-Dame-des-Landes.

1. Agathe Van Lang

« Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes à l'épreuve de la compensation écologique - et inversement », publié dans la revue de droit administratif, Lexis Nexis, novembre 2013.

Analyse juridique de la question. Les faits : identification tardive d'un enjeu écologique majeur. Elle tire des conclusions du rapport du collège des experts concernant la méthode de compensation à Notre-Dame-des-Landes. Une approche exigeante des méthodes de compensation peut permettre de valider la mise en œuvre de méthodes même expérimentales. *« L'impossibilité de remplacer à l'identique les écosystèmes détruits fait de la compensation un leurre »*. *« Les analyses et négociations auxquelles donne lieu la définition des mesures compensatoires peuvent d'ailleurs contribuer à une meilleure acceptation sociale d'un projet et de ses inconvénients »*. Elle prévoit un contentieux sur la compensation à Notre-Dame-des-Landes et explique *« l'examen du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes sera donc doublement décisif : quant à l'avenir de cet aménagement, bien sûr, mais aussi quant à la réception en droit de la notion de compensation écologique »*. In fine, c'est plus la jurisprudence et les propositions concrètes, en cours de construction, qui définissent quelle compensation sera acceptable dans le futur, davantage que les rares et imprécis textes normatifs sur le sujet.

2. Ghislain de Marsily

« Rapport du collège d'experts scientifiques sur la méthode de compensation des incidences sur les zones humides du projet d'aéroport et desserte routière de Notre-Dame-des-Landes », 9 avril 2013.

Grâce à l'exemple de la méthode compensatoire à Notre-Dame-des-Landes, le collège donne un avis critique devant éclairer sur des principes à suivre pour les futures compensations. La méthode ne doit pas être excessivement complexe, il faut qu'elle soit intelligible par les citoyens. La méthode doit prendre en compte le risque d'échecs, ainsi que la durée nécessaire à la récréation ou restauration des fonctions concernées. Le choix d'utiliser des coefficients de compensation n'est pas en soi impossible, mais doit être correctement justifié. Une évaluation de la mise en œuvre effective des mesures de compensation doit être réalisée. En outre, le collège rappelle l'im-



Marchandises : cherchez l'erreur.

portance de s'engager sur une réalisation à long terme, sur des résultats (donc des indicateurs et une méthode de suivi), et également de proposer des mesures de génie écologique maîtrisées.

Ce document est très argumenté, simple à comprendre, et les clés de lecture données peuvent évidemment être utilisées pour tous les projets autres que celui de l'aéroport.

3. Benoît Dauguet

« La compensation écologique à Notre-Dame-des-Landes, étude d'un dispositif contemporain de libéralisation de l'environnement ». Mémoire présenté en 2013, EHESS.

Analyse d'un sociologue. Malgré le dispositif « éviter réduire compenser », la compensation est fondamentalement un processus libéral, celui d'une autorisation délivrée sous condition (*a contrario* du diptyque autoriser / refuser). Il oppose également planification de l'environnement à régulation (*« créer un cadre réglementaire favorable à une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'économie »*). La compensation est néolibérale en ce qu'elle comprend des instruments de marché (monétarisation par la création de valeurs compensatoires, rémunération d'un service rendu, transformation ontologique des milieux et fonctions écologiques en marchandise). Le débat sur la compensation à Notre-Dame-des-Landes s'est institutionnalisé et technicisé. Cela permet de gérer le conflit. La compensation constitue ici un *« arrangement trinitaire entre science, économie et politique [...] caractéristique forte du capitalisme industriel. »* ■

Ouverture de **FAUNE BRETAGNE**, un carnet de terrain informatisé pour les naturalistes bretons

Sophie Coat
coordinatrice du pôle Expertises & Suivis

Action



Bretagne Vivante, le GRETTA, le GMB, VivArmor Nature, le GEOCA et la LPO35 ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture officielle du nouveau site Internet www.faune-bretagne.org, plateforme interactive de saisie en ligne des observations naturalistes.

Ce portail est à destination des naturalistes amateurs et professionnels et a été conçu pour optimiser la saisie des données naturalistes dans le but d'améliorer les connaissances sur la faune en Bretagne.

S'apparentant à un carnet de terrain, cette plateforme permet un partage, en temps réel, des découvertes concernant les Oiseaux, les Mammifères, les Amphibiens, les Reptiles, les Papillons (Rhopalocères) et les Odonates. L'interface est conviviale et permet une restitution cartographique immédiate.

Il s'agit de la déclinaison bretonne de l'outil VISIONATURE, système web interactif créé par la société BioloVision SARL. Faune Bretagne vient aujourd'hui renforcer le réseau VISIONATURE qui se compose actuellement de 50 sites (Faune Loire Atlantique, Faune Aquitaine, etc.), couvre 8 pays, compte 60 000 utilisateurs et a déjà permis la saisie de 40 millions de données.

Cet outil est le résultat d'un long travail inter-associatif, mené avec la volonté de mieux coor-

donner et valoriser l'action des réseaux naturalistes bretons auprès du public, comme auprès des institutions.

L'utilisation partagée des données saisies en ligne, compilées avec celles transmises directement aux associations partenaires de l'outil, contribuera à améliorer les connaissances et la protection de la biodiversité en Bretagne.

Bretagne Vivante assure la coordination du projet et l'administration générale du site. Une équipe de 16 administrateurs bénévoles et salariés, issus des 5 associations partenaires, assure l'administration des différents groupes taxonomiques sur les 4 départements de la Bretagne administrative. Des équipes de validateurs travaillent au quotidien à la vérification des informations saisies, et nous les en remercions.

Depuis octobre 2013 (date d'ouverture du site sur la toile), Faune Bretagne a déjà recensé plus de 130 000 données, saisies par plus de 1 000 contributeurs. N'hésitez pas à vous inscrire pour participer à cette dynamique ! ■



Des nouvelles d'une réserve costarmoricaine...

LES GRANDES LANDES DE TRÉBÉDAN

Maiwenn Magnier,
responsable du pôle Gestion & Réserves
maiwenn.magnie@bretagne-vivante.org

Les Grandes Landes, situées à l'est de la commune de Trébédan en direction de Brusvilly, sont un espace naturel remarquable de 25 hectares, pour lequel la commune a passé voici plus d'une dizaine d'années une convention de partenariat avec Bretagne Vivante. Le conservateur bénévole de cette réserve associative était Yves Donguy entre 1999 à 2007 qui a découvert le site. Aujourd'hui, Jean-Yves Raux assure la relève de ce travail important.

Autrefois pâturées, fauchées ou cultivées, les landes sont parties intégrantes du paysage breton. C'est le cas d'une partie de celles de Trébédan où la présence d'ados servant à la culture du blé noir étaient encore partiellement visibles récemment. Ces pratiques agricoles permettaient de conserver ces milieux « ouverts » auxquels est inféodé un certain nombre d'espèces floristiques et faunistiques. La disparition de ces usages agricoles a entraîné une colonisation de la lande par des bouleaux principalement et a donc conduit à leur « fermeture » avec la disparition de cette flore et de cette faune spécifiques. On note que ces landes qui ont une tendance naturelle à se boiser se raréfient en Bretagne (et en France) depuis de nombreuses années du fait de choix d'aménagement du territoire laissant peu de place à ces milieux, jugés souvent comme des « friches » alors qu'ils recèlent une richesse écologique importante. Afin de restaurer les landes, Bretagne Vivante a rédigé un plan de gestion (2009-2019). Les premiers gros chantiers mis en œuvre ont consisté à creuser trois mares (en 2011). En 2013, les actions de gestion se sont poursuivies avec un chantier de décapage de la lande.

Au préalable, un inventaire des espèces a été dressé afin d'en évaluer l'évolution – voire le retour d'espèces caractéristiques – après les travaux de restauration. Ces inventaires ont porté sur la flore, les habitats et la faune (papillons de nuit, reptiles, libellules, oiseaux). En 2014, les suivis de recolonisation seront effectués par les bénévoles de la section Rance-Émeraude et une cartographie de la couche de terre tourbeuse sera réalisée.

Les travaux réalisés en octobre 2013 ont consisté à retirer la totalité de la végétation existante (bouleaux et callunes principalement) afin de permettre à la lande de retrouver son aspect initial et faciliter la recolonisation par une flore spécifique. Cette opération a été faite au « râteau-fléco » par l'entreprise Blaire & Hubert de Lourmais (35) et financée (environ 9 000 euros) entièrement par Bretagne Vivante grâce au legs « Anne-Marie Barbaza » décédée en 2008 et aux fonds propres de la section Rance-Émeraude.

Une seconde tranche de travaux portant sur environ 2 autres hectares de landes et la création de 2 ou 3 autres mares seront réalisées dans les prochaines années afin d'atteindre tous les objectifs du plan de gestion. À la fin, 6 hectares de landes seront restaurés et 6 autres pourront être gérés par des coupes légères réalisés par les habitants de la commune pour en récupérer du bois de chauffage. ■



Visite post-chantier de Bretagne Vivante et des élus et habitants de la commune de Trébédan



Seule la végétation est soulevée, et la terre enrichie dans les racines



La végétation a été retirée et la terre enrichie



Scanner les Grands Murins

Constatant que le déclin des populations de chauves-souris était mal décrit et mal expliqué Bretagne Vivante a lancé une étude tout à fait originale sur la dynamique des populations de Grand Murin (Myotis myotis) en 2010.

Olivier Farcy
Chargé d'études Chiroptères
olivier.farcy@bretagne-vivante.org

Cette étude a permis de mettre en place une collaboration avec l'université de Dublin, qui s'intéresse à la longévité exceptionnelle des chauves-souris et a reçu le soutien de plusieurs scientifiques de l'Université de Rennes 1, de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, de l'ANSES et de l'INRA. Cette étude est financée (2011-2013) par le Conseil Régional, la Dreal Pays de Loire et l'Europe. Le Grand Murin est inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitat (92/43/CEE), permettant de justifier la création de zone Natura 2000. Il figure parmi les espèces européennes dont les populations ont le plus régressé ces soixante dernières années. En Bretagne, le Grand Murin est anthropophile au printemps et en été. Il occupe essentiellement les combles et les greniers pour l'élevage des jeunes. En hiver on le trouve dans des complexes souterrains, où des groupes de plusieurs dizaines d'individus peuvent être observés. Cette chauve-souris est donc une espèce facilement observable du printemps à l'automne. Dans notre région, c'est une espèce peu commune, majoritairement présente à l'est d'une ligne Saint-Brieuc - Quimperlé. La totalité des colonies de mise-bas se répartit entre le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. Le Grand Murin possède de petites

populations en Bretagne, atteignant au total 2 000 à 2 500 individus environ. Cette étude vise en premier lieu à connaître l'état de santé de ces colonies de mise-bas et à mettre en place des outils rigoureux et robustes d'estimation des paramètres écologiques et démographiques de cette espèce. Le marquage individuel par transpondeurs permettra de contrôler les déplacements des chauves-souris au cours de l'année et de connaître leur devenir à long terme (survie et dispersion). Les objectifs sont d'estimer les paramètres démographiques (survie, fécondité) de la population afin de connaître sa dynamique, étudier la dispersion hivernale, étudier la dispersion automnale, identifier les zones de chasse autour des nurseries et les caractériser, évaluer la fidélité des individus à leur colonie de naissance et les échanges avec d'autres colonies, mieux connaître le rythme d'activité en période de reproduction, notamment en fonction du climat, et enfin identifier les mécanismes moléculaires qui permettent aux chauves-souris d'avoir une longévité importante. Cinq nurseries ont été sélectionnées à Béganne, Férel, Limerzel, la Roche-Bernard et à Noyal-Muzillac. Ces colonies sont relativement proches les unes des autres. Par ailleurs, elles se

situent à proximité des principaux gîtes d'hibernation ainsi que des 3 principaux gîtes de regroupement automnaux pour cette espèce en Bretagne et en Loire-Atlantique. Depuis 2010, plus de 1 200 Grands Murins ont été marqués dans ces 5 colonies.

Différents type de scanner utiles pour lire le code des transpondeurs sont disponibles. Quatre des cinq nurseries sont ainsi équipées de lecteurs fixes qui enregistrent les entrées et les sorties individuelles des Grands Murins. Pour l'heure, nous avons ainsi pu observer des échanges entre toutes ces colonies. En dehors des nurseries, nous utilisons des lecteurs à main nous permettant de scanner les Grands Murins capturés sur leurs zones de chasse et dans les gîtes de regroupement automnaux, et de détecter à distance les transpondeurs des individus présents dans leur gîte d'hibernation. En été, la distance maximale parcourue est de 14,7 km, elle est de 42 km en automne pour une femelle de Béganne retrouvée à Langon et de 62 km en hiver pour une femelle de Férel retrouvée à Baud. Il reste encore beaucoup à faire pour augmenter la masse de données qui seront susceptibles de répondre aux différents objectifs que nous nous sommes fixés. ■

Érosion littorale

Bretagne Vivante
Section Quimper-Pays bigouden

Tempête du 2 décembre 1863 sur la côte du Finistère

Depuis des temps immémoriaux, les littoraux sont mobiles. Leur degré de mobilité dépend pour une grande part des caractéristiques et de l'origine des matériaux naturels qui les constituent. Ils peuvent gagner du terrain, ils peuvent reculer en fonction de la dynamique des fleuves et de la mer.

Les derniers événements météorologiques nous rappellent que nous nous sommes affranchis d'une réalité que la science, pourtant, décrit de façon toujours plus précise.

Nous n'avons eu de cesse de rigidifier les traits de côte par des digues, des jetées, des enrochements, au fur et à mesure que nous y avons accumulé un nombre considérable de biens privés et publics. Dans les secteurs dunaires isolés, dans des temps pas si lointains, nous y avons même multiplié remblais et décharges. L'approche communale au coup par coup a été privilégiée au détriment d'une réflexion à l'échelle des phénomènes. Sans même parler des scénarios décrits par le GIEC, scénarios déjà amorcés dans certaines parties du monde, un élément nouveau nous oblige à envisager de modifier sérieusement nos raisonnements et nos pratiques. Cela est d'autant plus nécessaire à l'heure où un certain nombre de nos concitoyens vont briguer les mandats des électeurs d'ici quelques semaines. La progression des phénomènes érosifs sur le littoral du Pays bigouden fait obligation de parler clair et de se projeter sur le long terme.

Ce fait nouveau est la crise budgétaire dans laquelle nous sommes. Notre État et toutes les collectivités territoriales n'ont plus la capacité d'envisager des dispositifs de protection lourds, coûteux et dont la garantie d'efficacité sur la durée ne peut plus être affirmée à l'heure du dérèglement climatique et de l'inévitable montée des eaux. Des élus de Picardie venus à l'Île Tudy, à l'occasion

d'un festival consacré à ces questions, ne craignaient plus de l'affirmer.

À l'heure d'un Pacte d'avenir pour la Bretagne qui engage déjà des sommes considérables, il serait totalement démagogique de laisser croire que nous pouvons investir dans des formes dures de défense du littoral sauf intérêt général majeur. Nous devons collectivement avoir le courage d'affronter la réalité.

Il conviendrait dans un premier temps que les collectivités locales et leurs futurs élus fassent montre d'exemplarité en abandonnant des projets problématiques ou en déplaçant des équipements publics dont les maintiens engendreront des coûts excessifs. En guise d'exemples : un pôle nautique à l'Île Tudy, point dur accélérant de part et d'autre le recul de la côte, un projet de port de plaisance dans la dernière zone humide de la ria du Guilvinec dont l'une des fonctions est d'être naturellement une zone amortisseuse de crues, etc. Les images diffusées par la presse locale depuis plusieurs jours illustrent très pédagogiquement les arguments développés dans ce communiqué.

Au travers de la campagne électorale qui s'annonce, il serait imprudent de laisser entendre que nous sommes en face d'un problème circonstanciel. C'est notre façon d'occuper le littoral qui est en question. C'est notre responsabilité vis-à-vis des générations futures. Beaucoup de replis tactiques sur le terrain ont permis de faire face avec succès à l'adversité. Et la nature peut aussi être notre meilleure alliée ! ■

Des plantes protégées suivies de près . . .

Aurélien Lachaud
aurelia.lachaud@bretagne-vivante.org

Lorsque des plantes protégées sont détruites au cours d'aménagements, le maître d'ouvrage invoque souvent comme cause l'ignorance de leur présence. Sur nos côtes de Loire-Atlantique, plusieurs cas de destruction de plantes protégées se sont succédés ces dernières années, notamment lors de la restauration du littoral post-marée noire de l'Erika. Les bureaux d'études n'avaient pas vu plusieurs espèces protégées : les aménagements les ont détruites et nous n'avons pu qu'en constater la disparition lorsque nous connaissions ces stations.

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) diffuse pourtant des couches d'alerte aux collectivités et les met à disposition des bureaux d'études, mais les données floristiques généralement transmises au CBNB sont peu concises. Les botanistes renvoient sur un fond cartographique leur périmètre d'inventaire, plus ou moins large, auquel est associée une liste des plantes observées*. Ces données ne permettent donc pas de connaître précisément la localisation d'une espèce au sein de ce périmètre, ni de donner d'autres informations que celle de sa présence.

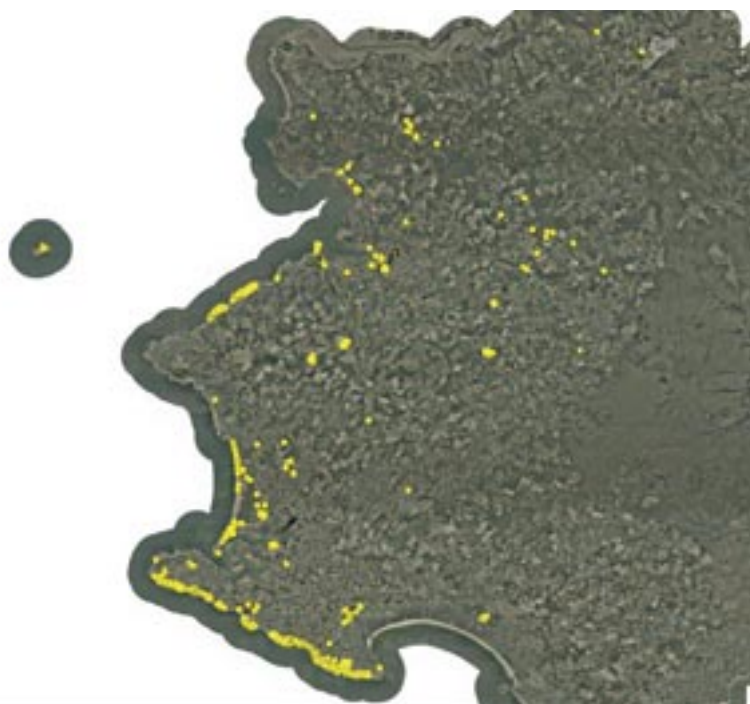
Le territoire de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique (presqu'île guérandaise) possède une richesse floristique exceptionnelle pour le département de Loire-Atlantique. Bretagne Vivante a un bon niveau de connaissance de la flore de ce territoire sur lequel pèse une forte pression liée à l'urbanisation et aux aménagements touristiques. Pour contribuer à la protection de ce patrimoine botanique hors pair pour la Loire-Atlantique, Aurélien Lachaud de Bretagne Vivante a proposé un porter à connaissance précis des stations qu'elle connaissait sur ce territoire, dont le

nombre était évalué à 400 données pour 45 espèces protégées.

Le Conservatoire botanique, avec qui Bretagne Vivante a depuis plusieurs années un partenariat, a été associé afin de centraliser toutes les données flore dans sa base Calluna II. La DREAL Pays de la Loire a accordé sa confiance à ce projet en apportant son soutien financier sur 3 ans. La communauté d'agglomération Cap Atlantique a été sollicitée en soutien technique, notamment pour le prêt d'un GPS.

La plus grande partie du travail a été réalisée sur le terrain. À l'aide d'un GPS précis chaque sta-

* Depuis la mise en place de la saisie en ligne il y a deux ans par le CBNB, il est plus simple d'envoyer des données. Les plantes sont donc généralement localisées de façon plus précise mais sans aucune autre information que celle de leur présence.



Aperçu cartographique des stations de plantes protégées sur Cap Atlantique



tion connue est détournée, une fiche descriptive type est remplie accompagnée d'une ou plusieurs photos. Ces informations permettent de dresser un état initial pour chacune des stations, d'évaluer les effectifs des différentes espèces, d'établir des priorités dans les mesures de conservation mais aussi d'envisager un suivi dans le temps. Les données restent propriété de Bretagne Vivante.

Au cours de ces 3 années, d'autres botanistes ont été associés et ont apporté des données : Pierre Dupont, Dominique Chagneau, Gabriel Rivière, Daniel Pilvin, Mikaël Buord, Jean-Yves Bernard, Armelle Dujardin, René Legoff, Gilles Mahé et Jean-Paul Tilly que je remercie pour leur participation.

Faute de financement de la DREAL Bretagne, ce projet n'a été réalisé que sur les 12 communes ligériennes de la Communauté d'Agglomération. Les trois communes morbihannaises n'ont pu être documentées. Au cours de ces trois années, de nouvelles espèces protégées ont été découvertes pour ce territoire. Ce

travail achevé en octobre 2013 a donc permis un géoréférencement précis de 49 plantes protégées qui cumulent 373 stations documentées et photographiées.

Les données SIG, encadrées par une convention, seront remises aux services de l'État chargés de la police de l'environnement : DREAL, DDTM, ONCFS. Le service environnement de Cap Atlantique est aussi destinataire de ces données. Les communes de cette Communauté d'Agglomération seront prochainement informées par la DREAL de l'existence de ce géoréférencement des espèces végétales protégées de leur territoire à prendre en compte dans tous projets d'aménagement. Cap Atlantique très intéressé par l'amélioration sans précédent de ce porter à connaissance a proposé de financer Bretagne Vivante pour poursuivre ce travail notamment sur les 3 communes morbihannaises de son territoire. La flore de la presqu'île guérandaise n'a donc jamais été si bien connue, souhaitons qu'à l'avenir elle soit aussi protégée de façon exemplaire... ■



**Fin 2013, on compte 119 réserves,
dont 5 nouvelles pour une surface de 1 978 hectares.**

Les nouveautés en 2013

Des réserves

On peut souligner une belle dynamique en Loire-Atlantique où quatre nouvelles réserves sont nées en 2013 :

Les ajoncs d'Or, site de 1,24 ha à Moisdon-la-Rivière qui abrite la très rare renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*) protégée au niveau national : elle est présente dans trois mares temporaires. Sa conservatrice bénévole est Chantal Julienne.

L'étang de Cardinal, d'une surface de 5,56 ha à Guérande, abritant de nombreuses espèces remarquables sur le plan botanique et notamment l'isoète épineux (*Isoetes bistris*), protégé au niveau national. Son conservateur est aussi son propriétaire, Pierre Roblin, aidé de l'équipe nantaise et Aurélia Lachaud en particulier.



Étang de Cardinal

Le Bois de Quifistre qui jouxte la saline de même nom, propriété de Bretagne Vivante, abrite une héronnière : hérons cendrés et aigrettes garzettes viennent nicher dans ce petit bois de feuillus de 1 hectare sur la commune de Saint-Molff. Thérèse Corcuff en est la conservatrice bénévole.

La sablière de Sainte-Marie à Blain est une prairie humide de 7,42 hectares abritant des espèces d'une grande valeur patrimoniale, dont le lycopode inondé protégé au niveau national. Propriété de la Société Eurovia, ce site est suivi par Christian Besson, conservateur bénévole.

Dans le Morbihan :

L'église Saint-Martin à Noyal-Muzillac (56), qui abrite une colonie de mise-bas de grands murins, fait l'objet d'une convention de partenariat. Un projet d'arrêté de biotope est en cours de réflexion.

Des conservateurs en mouvement

Bretagne Vivante a dorénavant des conservateurs salariés sur l'ensemble des cinq réserves naturelles nationales qu'elle gère ou cogère. Les équipes bénévoles ne sont pas sur la touche pour autant car elles constituent un appui précieux, scientifique, technique, naturaliste et politique pour mener à bien les actions sur les réserves. En 2014, ce sont deux réserves qui vont changer de conservateur : Nathalie Delliou, présente depuis 1994 sur la réserve naturelle de Saint-Nicolas-des-Gléan, laisse sa place à Marion Diard, finistérienne de retour de quelques années guadeloupéennes. Hélène Mahéo,



Marion Diard et Nathalie Delliou

conservatrice de la réserve naturelle d'Iroise depuis 2010, souhaite prendre une année de congé sabbatique à partir du mois de mai. Son remplacement est en cours.

Quelques projets... 2014-2015

Les deux projets de Conservatoires d'espaces naturels en Bretagne et en Pays de la Loire sont toujours en construction. Le projet breton avance dans le cadre d'une « mission de préfiguration » animée par une chargée de mission : des réunions d'un groupe de pilotage ont eu lieu et ça progresse. Les associations se sont réunies pour travailler de concert pour définir les contours du projet, en lien avec la mission de préfiguration. Dans les Pays de la Loire, le projet avance aussi et devrait aboutir dans les mois à venir.

Transfert des terrains des marais de Rosconnec au Conseil général du Finistère, nous permettant d'envisager un avenir plus radieux pour ce site d'importance européenne pour la conservation du phragmite aquatique, espèce dite « parapluie » pour une mosaïque d'habitats et d'espèces qui concentrent toute notre attention et qui nécessite des moyens, humains et financiers.



Un troupeau de poneys Dartmoor paissant sur le site de Rosconnec

Une nouvelle réserve de 86 ha en Loire-Atlantique : le plateau du Landonnais qui abrite une flore xérophile, des pelouses sèches, une lande sèche et mésophile et un lambeau de lande humide, des mares temporaires... On y a identifié des habitats et des espèces protégées et/ou d'intérêt communautaire.

Des projets d'extension pour les réserves naturelles nationales d'Iroise, du Venec et des Glénan, et des projets de réserves naturelles (régionales, nationales) à affiner : îlots bretons ou morbihannais, Cap Sizun...

La réserve naturelle de Saint-Nicolas-des-Glénan fête ses quarante ans ! L'année 2014 sera l'occasion de réaliser des conférences dans des lieux différents, une exposition sur l'île, un concours photo et un événement festif : le programme complet sera bientôt disponible sur le site de Bretagne Vivante. ■

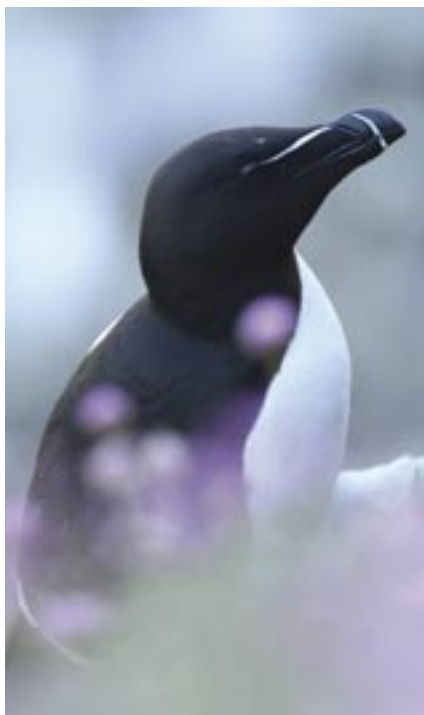
2013, année du pingouin

À l'échelle de la Bretagne, la petite population de pingouin torda a brusquement augmenté en 2010, passant d'une trentaine à 44 couples. En 2013, une cinquantaine de couples a été dénombrée, répartis entre la réserve naturelle des Sept-Îles (31-33 couples), le cap Fréhel (12 couples) et l'île Cézembre (7-8 couples). De nombreux individus non reproducteurs, prospectant à la recherche d'un futur site, ont également été observés dans les falaises. Si la disparition de l'espèce apparaissait inéluctable dans les années 1990, la situation est aujourd'hui nettement plus favorable avec un doublement des effectifs en l'espace d'une quinzaine d'années.

Bernard Cadiou & Jean-Luc Chateigner, *Bretagne Vivante*

Pascal Provost, *LPO Sept-Îles*

Philippe Quéré, *Syndicat des caps Erquy - Fréhel*



In memoriam Pr. Jean Coutaud

Le Professeur Jean Coutaud est décédé en octobre 2013 à l'âge de 92 ans. Il a fait sa carrière à l'ex-chaire de Botanique et Pathologie Végétale de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes et est connu à divers titres (cf. *Ouest-France* du 26 oct. 2013) dans sa vie bien remplie, y compris sa retraite depuis 1981. Avec une grande éthique, il défend la rigueur et la démarche scientifique. Militant de la première heure pour la prise en compte de la protection de la nature dans les aménagements, il développe la spécialisation « Préservation et aménagement du milieu naturel » pour la dernière année de formation d'ingénieurs agronomes en France ; c'est un élément capital pour le dialogue entre la protection de la nature (avec une entrée par le milieu) et l'agriculture.

Pendant sa retraite et son honorariat, il est actif à Bretagne Vivante-SEPNB surtout dans les environs de Dinan où il réside ces dernières années ; il contribue aux débats lors d'assemblées générales. Il poursuit la vulgarisation des sciences naturelles, cadre dans lequel sa collaboration avec L.J.C. Massé (décédé en mai 2013 ; cf. *Erica* - Bulletin du Conservatoire Botanique de Brest, printemps 2014) est poursuivie, en particulier pour les lichens et les bryophytes.

À Bretagne Vivante, la pathologie végétale est une compétence originale. Cette approche serait importante à développer, en particulier pour des plantes rares menacées comme *Eryngium viviparum* qui lève bien à partir de graines mais meurt sans que l'on connaisse les causes de mortalité : une démarche comme celle mise en exergue par J. Coutaud devrait constituer un élément majeur dans la gestion d'une réserve avec de tels enjeux. Il serait pratique que ses écrits soient mis en ligne pour devenir consultables par toute personne intéressée. Nous ne devons pas oublier l'œuvre de ce militant complet.

Daniel Chicouène

Administrateur de Bretagne Vivante

Comptage des oiseaux des jardins 2014 : premiers résultats

Pour la troisième année consécutive, Bretagne Vivante et le GEOCA invitent tous les bretons à compter les oiseaux des jardins le dernier week-end de janvier.

Les 25 et 26 janvier dernier, malgré une participation encore importante (environ 4300 fiches d'observation reçues), nous pouvons noter une baisse significative, due principalement à une météo peu favorable à l'observation le dimanche 26 janvier.

Des saisies restent encore à faire pour connaître les chiffres finaux.

Nous vous donnons déjà rendez-vous à la fin janvier 2015 pour découvrir ou renouveler l'expérience !

Toutes les informations sur le comptage sur le site www.bretagne-vivante.org
Rubrique Actions naturalistes > Sciences participatives.



Le Groupe Bota de la section Rance Émeraude

Le groupe Bota, formé en 2012, est constitué d'une dizaine de bénévoles. Il organise des sorties terrain et réalise des inventaires et des suivis floristiques. En 2013, plusieurs sites ont été visités, en particulier les Dunes du Port (Saint-Coulomb/35), des stations à orchidées sur le golf de Saint-Briac, la réserve associative des Grandes Landes (Trébédan/22), la forêt domaniale du Mesnil (Tressé/35) ou encore une friche sur la commune de Saint-Jacut (22). La sortie en forêt du Mesnil fut le temps fort de la saison, avec la découverte d'une station d'*Epipactis helleborine*, l'helléborine à larges feuilles, espèce inscrite sur la liste rouge des espèces végétales menacées du Massif Armoricaïn.

En 2014, la continuité des suivis sera assurée sur les différents sites habituellement prospectés par le groupe. La réserve des Grandes Landes à Trébédan fera l'objet d'une attention toute particulière. Suite aux travaux de réhabilitation du site à l'automne 2013 (décapage d'une zone de lande sur une superficie de 4 hectares), le groupe bota mettra en route cette année un suivi à long terme de la recolonisation de la végétation à l'aide de carrés échantillons. Ce travail qui se poursuivra sur plusieurs années fournira des éléments permettant à Bretagne Vivante d'évaluer la gestion de ce site faisant partie du réseau des réserves.

Le groupe est ouvert à tout botaniste, qu'il soit débutant ou confirmé. Pour participer à nos activités, contacter Véronique Bourgeois / rance-emeraude@bretagne-vivante.org.

Des nouvelles vies pour l'Unité Mobile de Soins aux Oiseaux Mazoutés (UMSOM)

Créée par l'association au lendemain de la marée noire de l'Erika pour intervenir sur les lieux de catastrophes, l'Unité Mobile de Soins pour les Oiseaux Mazoutés (Umsom) comprenait une structure gonflable servant d'hôpital de campagne, un groupe électrogène, une chaudière, cinq Algécos servant pour le lavage, l'infirmerie et le bureau. Le tout étant stocké dans une rotonde en bois, à Theix (près de Vannes).

L'Unité mobile a été utilisée, de manière partielle, lors de la marée noire du Prestige. Très coûteux en maintenance, nécessitant une logistique importante pour les déplacements, et régulièrement vandalisé sur son lieu de stockage, l'Umsom a été démantelée, sur décision de l'association.

Tous les éléments ont trouvé une seconde vie. La grande bâche, tout d'abord, est devenue le lieu de spectacle « Aero-gum » (<https://www.facebook.com/pages/Aero-gum>), après un sérieux lifting ! Le matériel de soins a été attribué à l'association Volée de piafs, les Algécos ont été cédés à de jeunes producteurs bio du Morbihan ; un couple s'est porté acquéreur de la rotonde pour l'installer à Carantec en avril prochain. La chaudière a été cédée à l'ONG Énergies Morbihan, ainsi que le groupe électrogène. Il a été acheminé au Mali en octobre 2013 par cette ONG, avec du matériel humanitaire, des unités centrales d'ordinateurs, des T-shirts, des encyclopédies, des ballons de foot, des jouets, des fournitures scolaires, etc. Il apporte une aide précieuse dans un village dans le cadre des projets d'électrification : il faut savoir qu'au Mali l'accès à l'énergie concerne 12 % des habitants et seulement 1 % en zone rurale.

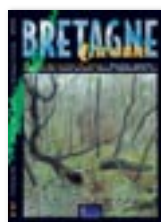
Anne Dalmais
Laurent Duperrin
Section Pays de Vannes



Une chaîne humaine a permis le départ du groupe électrogène en Afrique (mairie de Séné, Conseil général du Morbihan, Région, Syndicat départemental de l'Énergie du Morbihan, Ministère de la Défense).

Les revues de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante - Penn ar Bed - L'Hermine Vagabonde



Bretagne Vivante

• Revue semestrielle
Actualité de l'environnement en Bretagne, la revue de l'association est envoyée gratuitement aux adhérents de Bretagne Vivante. Il est également possible d'acheter la revue au numéro.

PRIX PUBLIC AU NUMÉRO

3 €



L'Hermine Vagabonde

• Bulletin trimestriel junior
Des infos pour découvrir les secrets de la nature en Bretagne, des trucs pour aider à la préserver et, dans chaque numéro, un superbe poster.

ABONNEMENT (4 NUMÉROS),

12,00 €

ABONNEMENT (8 NUMÉROS),

20,00 €

PRIX AU NUMÉRO

3,00 €

... le petit rhinolophe, les rapaces nocturnes, le guillemot de Troïl, les méduses, l'eryngium, la raie, exploration nature, 1, 2, 3 opération « comptage des oiseaux des jardins », 21 libellules de Bretagne tome 1, Libellules tome 2.

• Autocollants

Réserve Naturelle des Marais de Séné, Réserve Naturelle de Groix, Tourbière de Sérent Kerfontaine, Réserve des Landes du Cragou, Réserve Naturelle d'Iroise.

PP 0,80 €

PA 0,60 €

• Cartes postales

Réserve Naturelle des Landes du Cragou, Réserve Naturelle du Venec, Réserve Naturelle de Groix, Réserve Naturelle d'Iroise, Réserve Naturelle du Cap Sizun, Réserve Naturelle des Marais de Séné.

PP 0,50 €

PA 0,30 €

• Posters (60x80)

Les posters de François Bourgeon

- Paysage de roselière en Baie d'Audierne

- Busard en Baie d'Audierne,

PP 6,10 €

PA 4,88 €

Posters Réserves Naturelles

Iroise, Monts d'Arrée

PP 8,00 €

PA 5,60 €



Penn ar Bed

• Bulletin trimestriel de fond sur la nature et l'environnement en Bretagne.

ABONNEMENT, PRIX PUBLIC

25,00 €

ABONNEMENT, PRIX ADHÉRENT

21,00 €

ÉTUDIANT, SANS EMPLOI

• Nos numéros spéciaux

206 Le phragmite aquatique

PP 6,10 €

PA 4,90 €

201 Les oiseaux du Cap Sizun

PP 6,10 €

PA 4,90 €

199-200 Géomorphologie en Finistère

PP 12,20 €

PA 9,80 €

193-194 Les oiseaux de la baie d'Audierne

PP 12,20 €

PA 9,80 €

190-191 Histoire naturelle de l'Île de Groix

PP 12,20 €

PA 9,80 €

186 Les orchidées de Bretagne

PP 6,10 €

PA 4,90 €

184-185 Archipels et Îlots de Bretagne

PP 12,20 €

PA 9,80 €

183 La RN de Saint-Nicolas des Glénan

PP 6,10 €

PA 4,90 €

Offrez-vous une magnifique reproduction d'un dessin de Philippe Pénicaud



PRIX PUBLIC = PP - PRIX ADHÉRENTS = PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

J'adhère à Bretagne Vivante

☐ Tarif normal	30,00 €
☐ Étudiant ou demandeur d'emploi	9,00 €
☐ Membre bienfaiteur (à partir de...)	100,00 €
☐ Association	40,00 €

J'associe à mon adhésion

☐ Mon conjoint (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €

Je souhaite être rattaché(e) à la section de :

Je m'abonne à :

☐ L'Hermine Vagabonde (revue junior)	
• 4 numéros	12,00 €
• 8 numéros	20,00 €
☐ Penn ar Bed (revue naturaliste bretonne)	
• 4 numéros, prix public	25,00 €
• 4 numéros, prix adhérent, étudiant ou demandeur d'emploi	21,00 €

Je soutiens Bretagne Vivante

afin de garantir l'indépendance et l'efficacité de ses actions.

Je fais un don de : €

et je recevrai un reçu fiscal pour obtenir une déduction de 66 % de ce don sur mes impôts (acquisitions d'espaces naturels, actions juridiques, surveillances de sites de nidification, etc.)

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique

Mon règlement

☐ Je règle par prélèvement automatique et je demande un formulaire à l'association.

☐ Un chèque bancaire ☐ Un chèque postal de €

Merci de nous renvoyer votre bulletin accompagné de votre règlement à :
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France – BP 63121, 29231 BREST Cedex 3

Pour plus d'informations 02 98 49 07 18 contact@bretagne-vivante.org www.bretagne-vivante.org



Il ne faut pas se laisser impressionner par la virtuosité de Jean Chevallier mais se laisser guider par la passion de la transmission héritée de ses parents enseignants et son immense expérience. Dans son dernier livre, il envisage avec une précision confondante chaque situation, chaque cas de figure, chaque difficulté rencontrée sur le terrain ou à l'atelier. Même ceux qui n'ont aucune envie de s'équiper en crayons, pastels, pinceaux, fusains et papiers, éprouveront un réel plaisir à découvrir ce qui est aussi une anthologie de l'œuvre d'un grand artiste naturaliste et une réflexion sur son travail.

F. de B.

**PETITES LEÇONS DE DESSIN ANIMALIER.
UNE APPROCHE DE TERRAIN**

JEAN CHEVALLIER

Delachaux et Niestlé, 191 p., 29 €



Après plusieurs livres proposant de prendre la mesure du pouvoir oligarchique qui nous mène à la catastrophe, Hervé Kempf se penche sur un cas d'école : Notre-Dame-des-Landes. Depuis 2008, il a assez traîné ses bottes dans le bocage et les dossiers pour être l'un des journalistes les mieux informés sur le sujet et avoir publié plusieurs scoops retentissants. Une proximité excessive aux yeux du journal *Le Monde* où il travaillait car il est bien connu que les journalistes qui partagent leur sandwich avec les patrons au forum de Davos sont tous d'une objectivité insoupçonnable.

Pour un livre rédigé « à chaud », celui-ci est d'une grande densité. Il propose à la fois des récits qui font partager les temps forts de la lutte, des faits sourcés avec précision et des analyses qui soulignent à quel point il s'agit bien de l'affrontement entre ceux qui « rêvent que tout continue comme dans les années 1960 » et ceux qui « raisonnent en fonction de l'épuisement du système ». On peut aussi, par moments, retrouver l'émotion ressentie devant la richesse humaine qui s'épanouit là.

Si on peut regretter que la part du travail des associations de protection de la nature et des naturalistes en lutte ne soit pas valorisée à l'aune du poids capital qu'elle a pris dans la bataille judiciaire, il ne s'agit pas moins de la meilleure synthèse que l'on puisse lire sur le sujet, quarante ans tout juste après la parution du premier décret créant la ZAD et six ans après que, comme le rappelle Hervé Kempf, Fabrice Nicolino a publié le premier article au plan national sur la bataille engagée !

F. de B.

NOTRE-DAME-DES-LANDES

HERVÉ KEMPF

Seuil, 160 p., 10 €



C'est Guillaume Apollinaire qui écrivait dans « Les colchiques » : « Le pré est vénéneux mais joli en automne / Les vaches y paissant / Lentement s'empoisonnent ». Dans leur bel ouvrage, François Couplan et Eva Styner le confirment « toutes les parties du colchique d'automne sont violemment toxiques (...) une quantité de feuilles représentant 0,1 % du poids de l'animal suffit à le tuer ». On trouve aussi, au fil des 415 pages du livre, la description détaillée et les propriétés de 79 autres plantes toxiques et de 200 plantes comestibles. Ce livre évite donc de donner une image négative de la nature en ne parlant que de ses dangers, il propose aussi une idée des plaisirs culinaires qu'on peut en tirer.

F. de B.

**GUIDE DES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES
ET TOXIQUES**

FRANÇOIS COUPLAN ET EVA STYNER

Delachaux et Niestlé, 38,50 €

NOUS SOMMES LES PLUS FORTS

Quand vous lirez ces lignes, il est probable que les si nombreuses tempêtes de l'hiver auront quitté le ciel breton. Comme on peut toujours rêver, j'espère pour ma part qu'elles laisseront des traces dans nos têtes. Car d'évidence il se passe quelque chose de grave. Je sais qu'on ne peut rien prouver. On ne prouvait pas la toxicité de la cigarette en 1930, qui était déjà évidente. Ni celle de l'amiante en 1906, quand l'inspecteur du travail Denis Auribault constatait une mortalité massive chez les ouvrières dans les filatures du « magic mineral ».

On ne saurait donc être certain que le dérèglement climatique est à l'œuvre, mais tout l'indique, mais tout est conforme aux sinistres prévisions scientifiques, lesquelles évoquent des phénomènes climatiques extrêmes à répétition. De tels événements dépassent – de loin – le cadre historique classique. Nous sommes face à un inconnu aux formes insaisissables, ce qui devrait nous conduire, si nous voulons faire face, à une métamorphose culturelle et politique. En serons-nous capables ?

L'absurde projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes nous replonge dans un monde disparu, d'avant la crise climatique, d'avant la crise écologique planétaire, traçant à n'en pas douter une frontière. D'un côté ceux, nombreux, qui s'accrochent de manière dérisoire à de pures chimères. De l'autre ceux qui cherchent, et qui n'ont évidemment pas encore trouvé.

La Bretagne incarne plus que d'autres lieux la folie productiviste, qui a conduit notre si belle région au drame. Tandis qu'un Institut de Locarn, sous l'impulsion de l'ancien grand patron Alain Glon – le groupe agroalimentaire Glon-Sanders, c'est lui – rêve de poursuivre sans entraves dans la même direction, un autre réseau, en réalité plus puissant, tente d'imaginer un avenir pour tous, bêtes et plantes compris.

Ce réseau informel, auquel appartient évidemment Bretagne Vivante, ne connaît pas sa force réelle, mais il n'est pas trop tard pour l'apprendre. Nous sommes des milliers à vouloir, pour commencer, une autre agriculture, un autre élevage, un autre paysage, ce qui dessine le seul avenir compatible avec le grand désordre climatique. La clé est là : changer, changer ensemble, changer vite. En étant fiers de nos valeurs, car ce sont les seules qui soient universelles.

Fabrice Nicolino

